

CONTRIBUER AU REPÉRAGE EN PROTECTION DE L'ENFANCE

Professionnels des établissements scolaires • 2nd degré

JE REPÈRE → J'ACCUEILLE → JE RÉDIGE → JE TRANSMETS

1 REPÉRER

- Signes physiques : blessures, traces, hygiène, développement...
- Changements de comportement : repli, agitation, peur, agressivité, sexualisation, conduites à risque...
- Scolarité : absentéisme, chute brutale des résultats, désinvestissement...
- Sommeil, alimentation, maux de ventre, énurésie...

Liste non exhaustive. Un signe isolé doit être replacé dans son contexte et observé dans le temps. C'est le faisceau ou l'accumulation de plusieurs signes qui peut révéler une situation de danger ou de risque de danger.

2 ACCUEILLIR LA PAROLE

- Écouter calmement, prendre la parole au sérieux et laisser l'élève s'exprimer librement.
- Dire à l'élève, avec des mots adaptés à son âge, que sa parole est importante et qu'elle devra être transmise à des professionnels pouvant l'aider et le protéger. Ne pas lui promettre le secret.

Ne pas enquêter, ne pas suggérer de réponse, ne pas confronter l'auteur présumé et ne pas faire répéter l'élève.

3 RÉDIGER

- Contextualiser le recueil : circonstances ayant conduit à l'alerte.
- Décrire précisément les inquiétudes : faits observés et propos de l'élève ou d'un tiers.
- Décrire les éléments de contexte de l'enfant à l'école : apprentissages et évolutions, adaptation, relations avec les pairs et les adultes.
- Qualifier la qualité du lien famille-école.

Retranscrire fidèlement les propos, entre guillemets sans interprétation ni jugement.

4 PROTÉGER & TRANSMETTRE

- Solliciter en priorité l'assistant-e de service social du SSFE de l'établissement. Sans permanence, contacter la conseillère technique départementale.
- Danger grave, immédiat ou suspicion d'infraction pénale : demander conseil et transmettre sans délai en signalant clairement l'urgence.

En amont de la transmission, informer les responsables légaux pour leur permettre de se mobiliser et d'inscrire la démarche dans une recherche de soutien, d'aide et d'accompagnement.

Ne pas les informer en cas de suspicion de violences intrafamiliales physiques ou sexuelles.

Votre regard professionnel, nourri par l'observation quotidienne, est essentiel : par un écrit factuel et objectif, vous contribuez concrètement à la protection de l'élève.

**ENVOYER LA FICHE COMPLÉTÉE À
rapportprotectionenfance40@ac-bordeaux.fr**

Le service social en faveur des élèves de la DSDEN des Landes prend connaissance de votre fiche et décide de la suite à lui donner.

RETOUR / CONSEIL

Pas de danger repéré
ou éléments à compléter

INFORMATION PRÉOCCUPANTE

Danger ou risque de danger
→ CRIP

SIGNALEMENT

Danger grave / immédiat
ou suspicion d'infraction
→ Parquet